

ANNEE 2024

SEANCE PUBLIQUE DU 6 MAI 2024

Délibération n°

2024050

Date de convocation: 02/05/2024

Date d'affichage : 10 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice: 23

: 16

Nombre de présents

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 22

Vote: 22 Pour: 22 Abstention:

Contre:

DELIBERATION DU CON Publié le MUNICIPAL ID: 064-216401000-20240506-2

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Présent (e) s</u>: M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s: Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guenael Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

OJ n°8 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2024

Rapporteur: M. Yannick BASSIER, adjoint au maire délégué aux Ressources Humaines et aux finances

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3-2^{\circ}$;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes au sein des services techniques et enfance-jeunesse, aux mois de mai, juin, juillet et août 2024, par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

 6 adjoints techniques contractuels (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : répartis sur les mois de mai, juin, juillet et août 2024, à temps complet ou non complet;

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID: 064-216401000-20240506-2024050-DE

- 23 adjoints d'animation contractuels (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C: répartis sur les mois de juin, juillet et août 2024, à temps complet ou non complet;
- PRECISE que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation;
- PRECISE que le recrutement des animateurs saisonniers au centre de loisirs pourra être concrétisé via la signature de C.E.E (Contrats d'Engagement Educatif), comme prévu par la délibération n°20230062 du 26 juin 2023;
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Fait à Bassussarry, le 6 mai 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE